

BUDGET PRIMITIF 2022

Note synthétique de présentation dans le cadre de l'application de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe

I. INTRODUCTION

Cette note a pour but de retracer les informations financières essentielles du budget primitif 2022

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour une année. Il répond aux grands principes suivants : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

II. RAPPEL EXERCICE 2021

1. Fonctionnement 2021 :

a. Dépenses de fonctionnement : 4 972 123.72 €

- Impact crise sanitaire d'un montant de 4 183 € (achats masques-produits entretien-équipements de protection -)
- Impact ouverture centre de vaccination :
 - Matériel divers- pharmacie : 15 600 €
 - Personnel : 66 300 €

b. Recettes de fonctionnement : 5 559 386.14 €

- A permis de dégager un résultat excédentaire de 6 007 124.37€ avec le report de l'année N-1.

2. Investissements 2021 :

a. Dépenses d'investissement : 716 574.95 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 576,60
Emprunts et dettes assimilées	134 148,08
Immobilisations incorporelles	2 760,92
Immobilisations corporelles	382 428,37
Immobilisations en cours	190 660 .98

b. Recettes d'investissement : 3 203 980.01 €

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2020	1 861 936,69
F.C.T.V.A.	300 129,97
Versement de subventions	41 913,35
Emprunts en euros	1 000 000,00

III. ORIENTATIONS 2022

Le budget 2022 a été élaboré dans le cadre d'un cycle de préparation budgétaire en concertation avec les élus et services : Débat d'orientation budgétaire présenté le 28 mars 2022 et voté le 11 avril 2022.

Ce budget a été établi avec les orientations suivantes :

- ☐ Amélioration de la qualité de l'espace public et du cadre de vie :
 - création d'un parcours de santé au Parc de la Pointe
 - objectif zéro phyto : plantation d'arbres et de fleurs
- ☐ Maintenir la qualité du service public
 - Renforcement des travaux en régie afin de maîtriser les coûts
- ☐ Maintenir le soutien aux associations et à l'action sociale :
 - avec attribution de subventions exceptionnelles
 - maintien des aides sociales (montant de la subvention au CCAS 60 000 €)

1. Section de Fonctionnement 2022

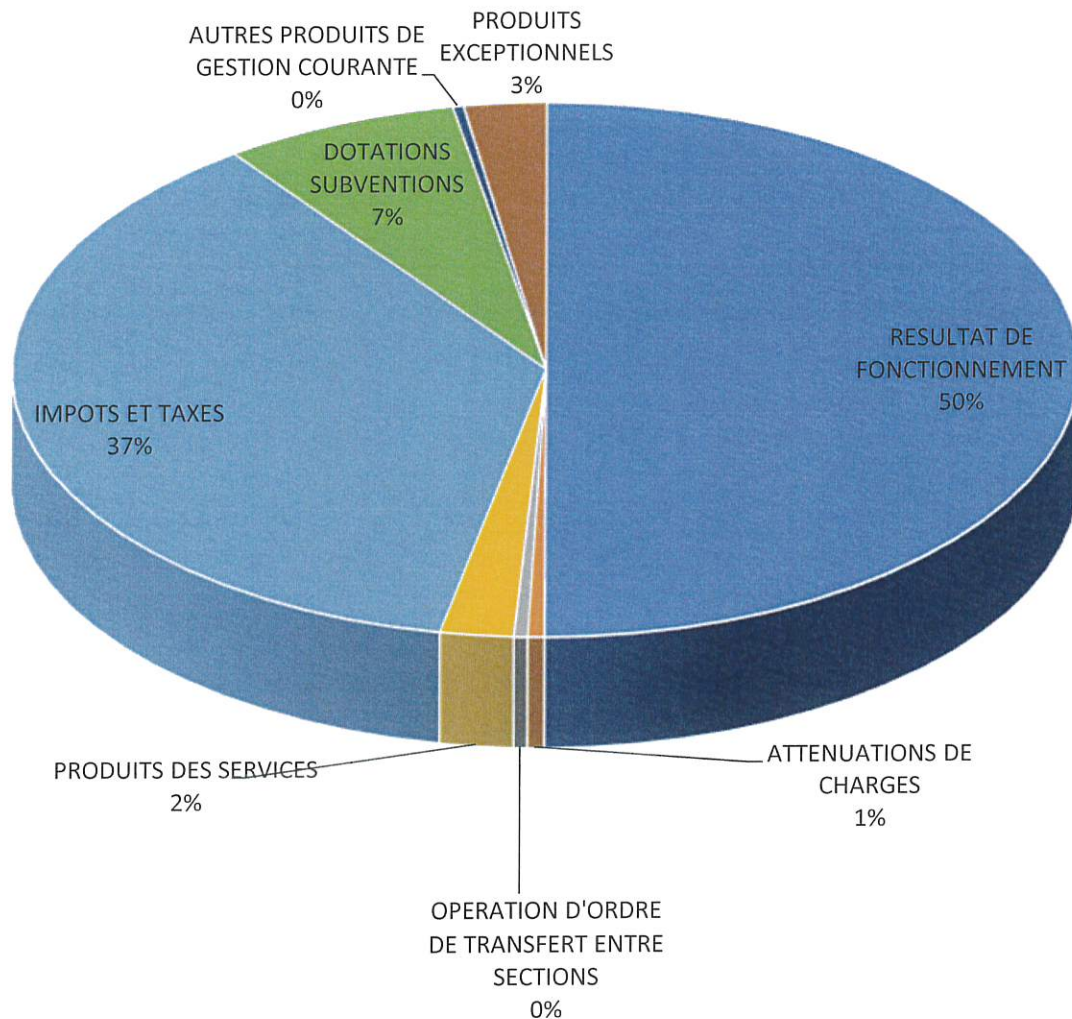
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Le budget primitif 2022 s'équilibre en fonctionnement dépenses et recettes à hauteur de 12 010 889 € (dont pour rappel 6 007 124 € de résultat excédentaire 2021 / + 10.83%).

a. Les recettes de fonctionnement 2022

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, ALSH, culture, loyers, location de salles, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux participations de la CAF.

RECETTES	BP 2022
Excédent de fonctionnement reporté	6 007 124
Atténuations de charges	60 000
Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000
Produits des services, du domaine et ventes diverses	266 651
Impôts et taxes	4 429 481
Dotations, subventions et participations	857 633
Autres produits de gestion courante	40 000
Produits exceptionnels	300 000
TOTAL RECETTES	12 010 889

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022



○ **Fiscalité locale :**

Conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2022 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

- Il a été proposé le maintien des taux en 2022 au niveau de ceux de 2021 soit :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.65%
 - Taxe sur le foncier non bâti : 96,08%.
 - Le produit attendu et voté de la fiscalité locale s'élève à 818 152 €

○ **Dotations et subventions au chap. 74 :**

Ces recettes concernant majoritairement les subventions versées par la CAF dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG), le versement de la PSU pour le multi accueil et le LAEP. La commune ne perçoit plus de dotations de l'Etat.

b. Les dépenses de fonctionnement 2022

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

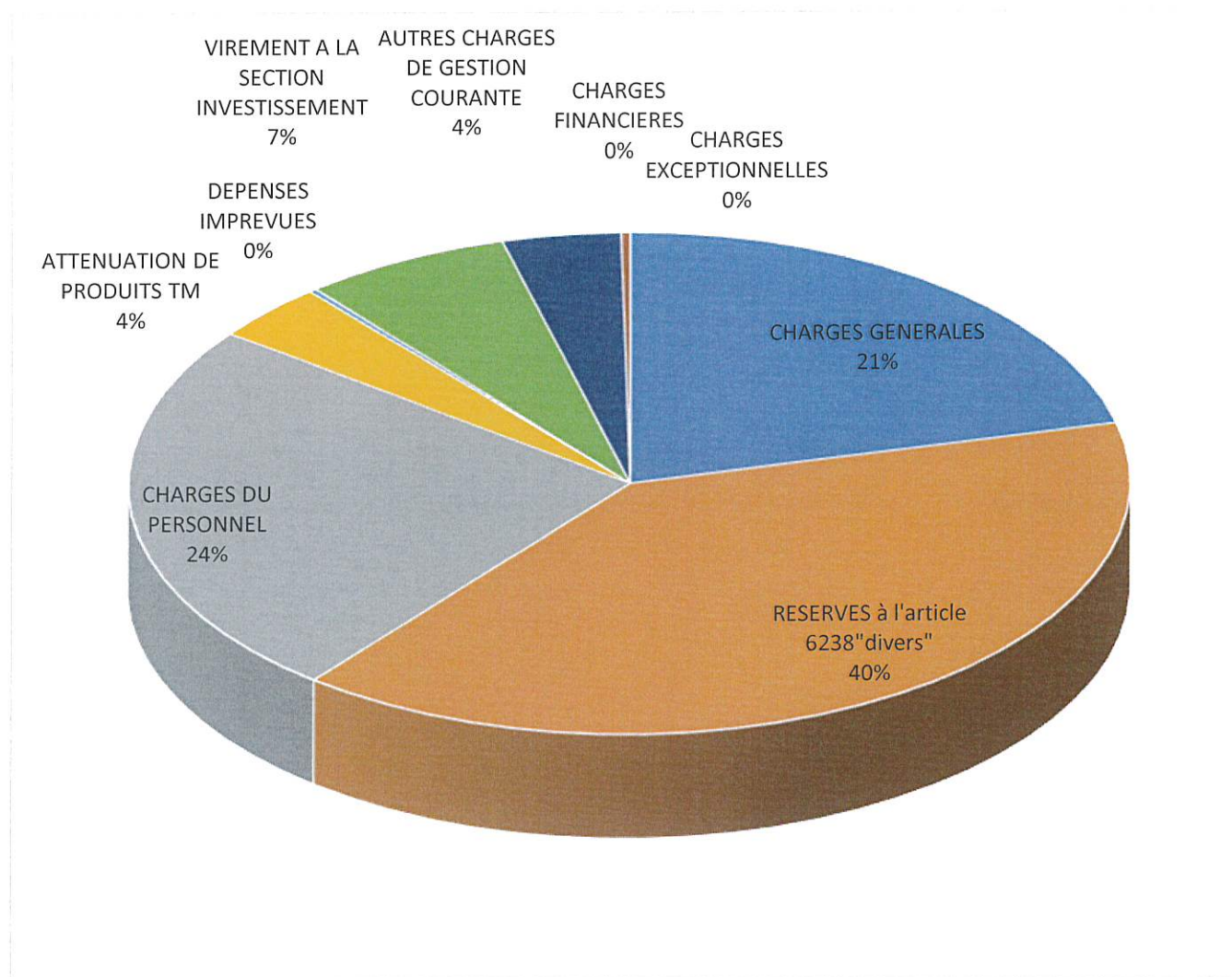
Il assure le bon fonctionnement au quotidien des services. Pour 2022, les dépenses de fonctionnement ont été évaluées dans un objectif de maintien de la qualité du service public, ce qui implique une hausse des charges de fonctionnement, l'ouverture du centre de vaccination a eu un impact sur les dépenses de fonctionnement notamment en charges du personnel et achats divers (ces dépenses seront remboursées par les services de l'Etat).

Il a été également tenu compte de la prévision des hausses tarifaires des fluides, carburants, impression. Toutefois et malgré ces prévisions à la hausse, les impôts locaux (les taux du foncier bâti et non bâti), et grâce à une gestion rigoureuse des dépenses, restent identiques.

○ Comparatif des dépenses 2021/2022

DEPENSES		BP 2021	BP 2022	EVOLUTION 2021/2022 en %
011	Charges à caractère général	7 078 183 <i>*Dont 4 872 302 € en réserve</i>	7 305 137 <i>Dont 4 757 203 € en réserve</i>	3.21
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 561 400	2 935 750	15.51
014	Atténuations de produits	436 327	440 847	1.04
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	30 000	30 000	100,00
65	Autres charges de gestion courante	500 411	460 600	-7.96
66	Charges financières	66 519	33 437	-49.73
67	Charges exceptionnelles	5 000	2 300	-54.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	34 364	0	
023	Virement à la section d'investissement	0	802818	
	TOTAL	10 712 204	12 018 889	12.12

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022



Prévisions dépenses en détail et par chapitre

- Au chapitre 011 : 7 305 137 €

Il a été prévu pour le financement des futurs investissements de virer de la section de fonctionnement à la section d'investissement la somme de 802 818 €. Malgré ce virement, l'excédent en réserve représente un montant de 4 757 203 € soit 40 %

- Au chapitre 012 : charges du personnel 2 935 750€ : l'augmentation des charges du personnel représentent 15.51% :

BUDGET PAR SERVICE

ECOLE	193 143	TECHNIQUE-EVERTS	568 479
CORDONNATEUR	69 250	RESTAURATION	204 190
CRECHE LAEP	400 791	ENTRETIEN	282 892
ADMIN -POSTE	723 190	VACCINODROME	56 000
POLICE	246 630	CDD-ASSURANCE	191 185

- Au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » intègre les subventions aux associations et au CCAS, les indemnités des élus et des contributions à d'autres organismes (syndicat TM). Il est en baisse de -7.96%

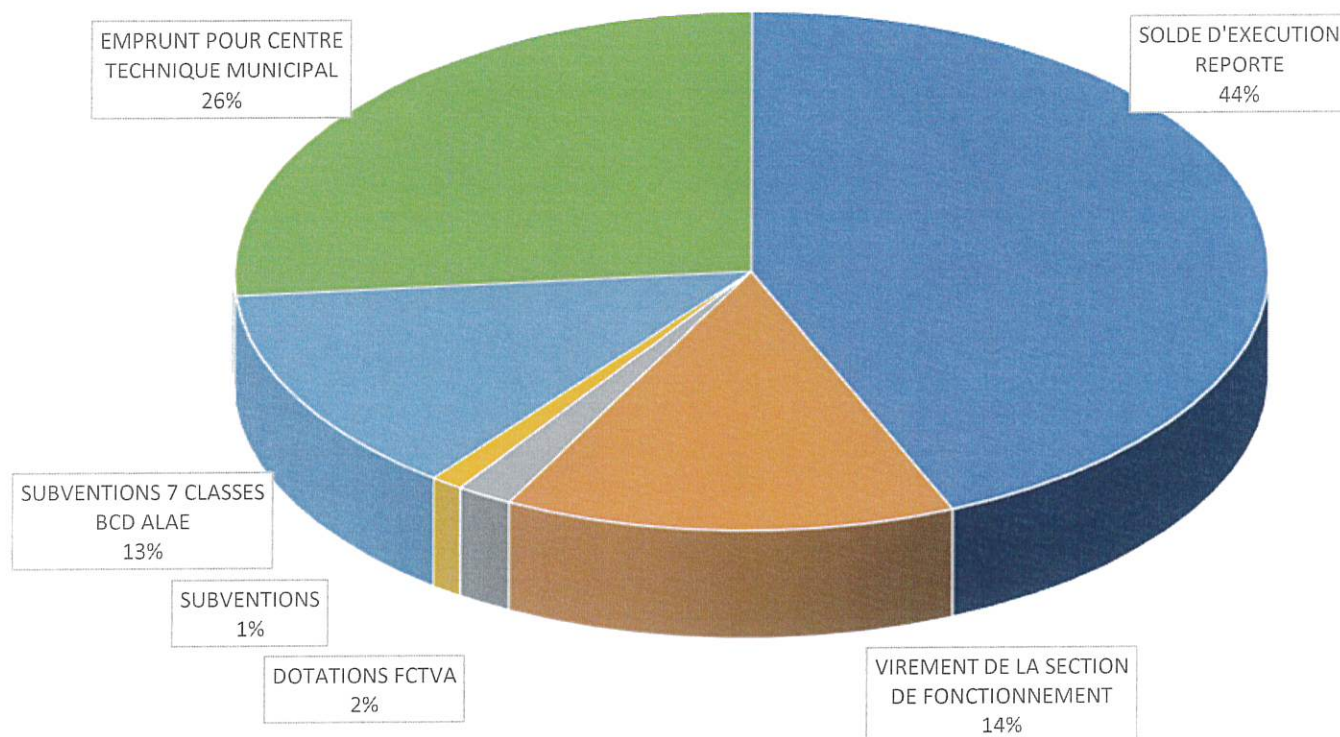
2. Section d'Investissement 2022

La section d'investissement retrace les projets de la commune à moyen terme. Le budget primitif 2022 s'équilibre à hauteur de 5 694 753 € en recettes et dépenses.

a. *Recettes d'investissement 2022*

RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT
EXEDENT D'EXECUTION	2 484 499
FCTVA	100 000
SUBVENTIONS	807 439
EMPRUNT CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	1 500 000
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	802 818
TOTAL	5 694 753

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022



Prévisions recettes en détail et par chapitre :

- Les subventions : Les recettes d'investissement prévues au budget concernent tout d'abord les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement. Les subventions attendues correspondent à des projets terminés ou en cours de réalisation, car les soldes de subventions sont perçus avec un décalage d'une à deux années. Les subventions inscrites sont :
 - Subvention pour la réalisation de l'agrandissement du groupe scolaire :
 - 350 000 € de la part du Département
 - 300 000 € de la part de l'Etat
 - 100 000€ de la CAF
 - Subventions pour divers équipements : 57 439 €
- FCTVA : Le FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) est un remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA, destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404%, de la charge de TVA sur les dépenses réelles d'investissement. Il s'élève à 100 000 €.
- EMPRUNT : Il a été décidé d'avoir recours à un emprunt de 1.5 millions d'euros pour financer l'acquisition du centre technique municipal.
- Solde d'exécution d'investissement reporté : 2 484 499 € :

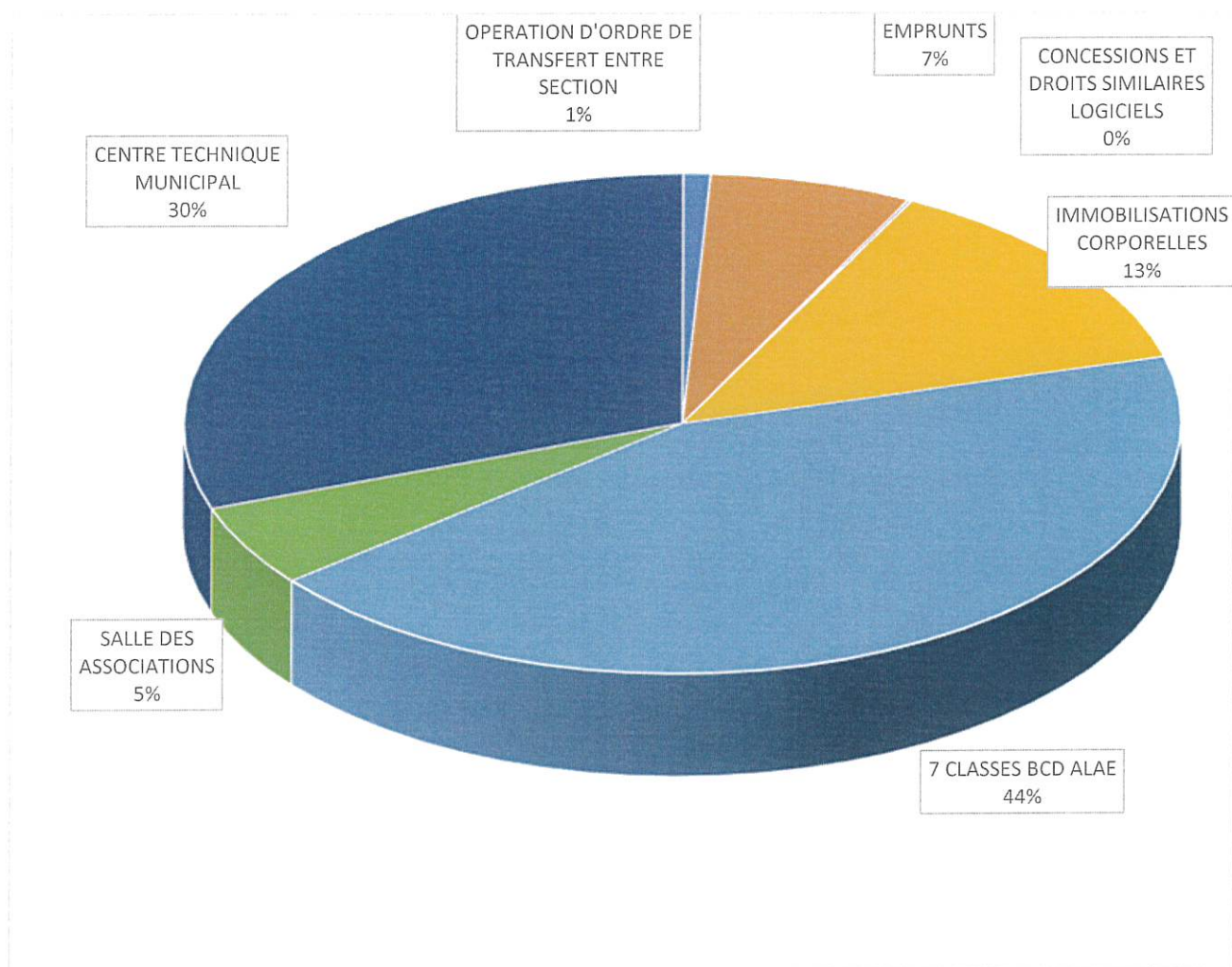
L'ensemble des recettes prévisionnelles ainsi que le recours à l'emprunt permettent d'équilibrer les recettes d'investissement à hauteur de 5 694 753 €.

b. Les dépenses d'investissement 2022

En dépenses d'investissement, on enregistre toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment de la construction ou réhabilitations de bâtiments, l'acquisition de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, soit un budget total de 5 694 753 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT	374 278
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	751 858
GROUPE SCOLAIRE 7 classes BCD ALAE	2 475 905
SALLE DES ASSOCIATIONS	300 000
ACHAT LOCAT CENTRE TECHNIQUE	1 735 000
OPERATION D'ORDRE	50 000
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES LOGI-CIELS	7 712
TOTAL DES DEPENSES	5 694 753

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022



Détail de certaines opérations : liste non exhaustive

- Agrandissement du groupe scolaire avec la construction de 7 classes en élémentaire, d'un ALAE :
 - Travaux voirie cour de récréation : 160 000 €
 - Mobiliers et équipements : 74 455 €
 - Travaux : 2 179 450 €
- Acquisition terrain : 36 429 €
- Pole numérique (imprimantes-ordinateurs-véo projecteurs sonorisation boulodrome : 12 870 €
- Ecole numérique : 25 000 €
- Culture : changement rideaux auditorium et EC2M : 3 500 €
- Vidéo protection police : 15 000 €
- LAEP lave verre : 1 200 €

- Muti accueil armoire désinfectante : 4 000 €
- Restauration : mobiliers- étuve chaude : 7 000 €
- ALSH : aire de jeux : 42 000 €
- Parc de la Pointe :
 - Création d'un parcours sportif : 62 750 €
 - Club canin : 5 500 €
- Espaces verts :
 - Plantation arbres : 7 200 €
- Bâtiments :
 - Mise aux normes sanitaires atelier : 5 250 €
 - Eglise réparation fuite et cloche : 44 396 €
 - ADAP : 21 998 €
 - Agence postale : 20 000 €
 - Boulodrome : 4 500 €
- Espace canal des 2 mers
 - Réfection couverture auvent et peinture : 66 200 €
 - Réfection façade principale plus fissures : 28 750 €
- Centre technique municipal : 1 735 000
- Salle des associations :
 - Etudes et diagnostics : 300 000 €

Fait à Lespinasse, le 27 avril 2022

Le Maire,

Alain Alençon

